

UBS (IRL) FUND SOLUTIONS II ICAV

28 avril 2025

Objet : UBS (Irl) Fund Solutions II ICAV (l'« ICAV ») - Avis aux Actionnaires

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de l'ICAV (« **Actionnaire** ») pour vous informer de certains changements qui seront prochainement apportés à l'ICAV et aux compartiments de l'ICAV (individuellement un « **Fonds** » et collectivement les « **Fonds** »).

Il est important de souligner que les changements proposés apportés aux Fonds, tels que décrits ci-après, n'affectent en rien l'objectif et la politique d'investissement existants de chaque Fonds. Chaque Fonds continuera de répondre à une gestion passive en suivant l'indice de référence pertinent, comme énoncé dans le Supplément applicable.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules employés aux présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de l'ICAV (le « **Prospectus** »).

1. **Changement de dénomination**

Le nom des Fonds sera mis à jour pour refléter le « **Nouveau nom** », tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le changement de dénomination des Fonds n'aura pas d'impact sur l'objectif d'investissement, la politique d'investissement ou l'Indice suivi par le Fonds concerné.

Nom actuel	Nouveau nom
UBS (Irl) Fund Solutions II ICAV - MSCI Emerging Markets Climate Paris Aligned Index Fund	UBS MSCI EM Climate Paris Aligned Index Fund
UBS (Irl) Fund Solutions II ICAV - MSCI World Climate Paris Aligned Index Fund	UBS MSCI World Climate Paris Aligned Index Fund

2. **Changement de dénomination des classes d'actions**

Les conventions de dénomination pour chaque Classe d'actions des Fonds seront mises à jour comme suit :

- Les Actions des Classes dont le nom inclut la mention « hedged to » seront renommées « h » pour indiquer que ladite Classe sera couverte contre le risque de change ; et
- Toutes les parenthèses actuellement utilisées dans la dénomination d'une Classe pour désigner la devise concernée seront supprimées.

Vous trouverez ci-après des exemples d'application des changements proposés :

Nom actuel de la classe d'actions	Nouveau nom de la classe d'actions
(USD) A-acc	USD A acc
(hedged to EUR) I-B acc	hEUR I-B acc

Siège social : Second Floor, 5 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande
(un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments, en vertu de la loi irlandaise de 2015 sur les véhicules de gestion collective d'actifs et agréé par la Banque centrale en vertu de la Réglementation sur les OPCVM) : C451354
Administrateurs : Markus Goetschi (suisse), Marie Antoinette Petrini (espagnole), William Kennedy, Naomi Daly et Alan White

3. Droits des Actionnaires et Aspects procéduraux

Les changements ci-dessus entreront en vigueur le 12 mai 2025, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale. Après approbation de la Banque centrale, les Suppléments révisés pour refléter les changements ci-dessus seront disponibles sur www.ubs.com/funds.

Le Prospectus, accompagné du supplément, des Documents d'information clé pour l'investisseur et des Documents d'informations clés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance relatifs aux Fonds, dans leur version mise à jour, ainsi que l'Acte constitutif de l'ICAV seront disponibles sans frais auprès du siège social de l'ICAV, sis au 2nd Floor, 5 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, sur le site Internet www.ubs.com/funds, et/ou sans frais auprès des représentants locaux dans les pays où l'ICAV est enregistré, y compris en Suisse auprès d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 6, 4051 Bâle, Suisse, agissant en qualité de Représentant en Suisse, et d'UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse, agissant en qualité d'Agent payeur en Suisse.